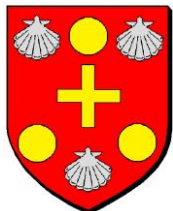


REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Moselle

-----  
**Mairie de  
KIRSCHNAUMEN  
57480**

Téléphone - Fax : 03.82.83.37.50  
Courriel : mairie.kirschnaumen@wanadoo.fr



Ouverture au public : Mardi et Jeudi 17h-19h

COMPTE-RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 12 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le douze du mois d'avril, à 20 heures, se sont réunis en séance publique et ordinaire, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués

Alexandre SOUMAN, Adjoint au Maire prend la présidence de l'assemblée et excuse M. NIEDERCORN Jean-Luc, Maire, de ne pouvoir ouvrir la séance retenu au Conseil Communautaire de la CCB3F.

Étaient présents : SOUMAN Alexandre, CORDEL Martine, GEORGES Gérard, KLEIN Fabrice, MURGIA Catherine, BURAIIS Jonathan, DOUROUX Anne-Claire, LAGERSIE Christian, SCHMIT Patrice

Absent(s) : NIEDERCORN Jean-Luc, BERGER André (excusés)

Procuration(s) : néant

*Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 heures.*

*Christian LAGERSIE est nommé secrétaire de séance.*

**27/2018 – VOTE DES TAXES : TH-TFB-TFNB**

Le Conseil Municipal vote le taux des taxes comme suit :

- Taxe d'habitation :	10,06%
- Taxe foncière bâti :	11,99 %
- Taxe foncière non bâti :	57,04 %

Adopté par 3 voix pour (dont la voix du Président), 3 voix contre et 3 abstentions.

**28/2018 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE REMELING AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE (PERIODE 01/2018-03/2018)**

Les frais de garderie restant à charge aux communes de Kirschnaumen et Rémeling, le Président de séance informe aux membres du conseil municipal le résultat de ce service sur la période 01/2018 à 03/2018 (récapitulatif joint).

Le reste à charge s'établit comme suit :

- |                             |            |
|-----------------------------|------------|
| - Commune de Kirschnaumen : | 2 661,47 € |
| - Commune de Rémeling :     | 2 661,47 € |

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette répartition et charge Monsieur le Maire d'établir un titre de recette à l'encontre de la commune de Rémeling.

Adopté à l'unanimité.

### **29/2018 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser une subvention aux associations suivantes :

- |   |       |
|---|-------|
| - Entente Sportive Kirschnaumen Montenach : | 680 € |
| - Amicale des Sapeurs Pompiers :            | 550 € |
| - Secours Populaire Français :              | 100 € |
| - Prévention routière :                     | 70 €  |

Adopté à l'unanimité.

### **30/2018 – TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Président de séance présente au conseil municipal les devis reçus des entreprises et concernant divers travaux de voirie sur le ban communal.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'offre de l'entreprise CA BTP pour un montant total de 80 603,12 € TTC.

Il autorise le Maire à passer commande et à signer tous documents concernant cette affaire.

Adopté par 7 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

### **31/2018 – REMPLACEMENT DES PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Le Président de séance présente au conseil municipal les devis reçus des entreprises et concernant le remplacement de panneaux de signalisation sur le ban communal.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'offre de l'entreprise S-PACE SIGNAL pour un montant total de 5 312,40 € TTC.

Il autorise le Maire à passer commande et à signer tous documents concernant cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

*Tous les points à l'ordre du jour ayant été débattus, le Président de séance lève la séance à 21h20.*

Suivent les signatures au registre.

Pour copie conforme au registre,

Kirschnaumen le 13/04/2018

Le Maire,

Jean-Luc NIEDERCORN